

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Statut De l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N°3 REUNION DU 19/06/2026

Président : Jean-Luc GARCIA

Présents : Hassan ACHLOUJ, Raymond VASQUEZ.

Absents Excusés : Bruno CHATANAY, Marc PAULY, Henri MATEO

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de football des P.O., dans les conditions de forme et de délai prévues par les Art. 188, 189 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2025/2026 :

- La date du premier examen de la situation des clubs au **28 février 2026** ;
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction **31 mars 2026** ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres) au **15 juin 2026**.
- La date limite de publication définitive de la liste des clubs en infraction au **30 juin 2026**

STATUT ARBITRAGE : **CONDITION DE COUVERTURE ART 34**
VALIDATION DU NOMBRE DE MATCHES :

En application de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage, le Comité de Direction confirme, à l'unanimité le nombre de **20 rencontres** qu'un Arbitre doit diriger par saison pour lui permettre de représenter son Club et 10 rencontres pour un arbitre stagiaire

1. COURRIER RECU

Courrier de M. ZERMANE Nolhan arbitre représentant l'O.C.P. invoquant l'article 33 C du statut de l'arbitrage pour pouvoir changer de club.

La commission au vu de certaines informations fournies par M ZERMANE Nolhan autorise ce dernier à changer de club pour le FC FOURQUES et de couvrir celui-ci de suite.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

2. SITUATION DES CLUBS DES P-O AU 16/06/2025

Pour les équipes évoluant en National et Régional, décision sera prise par la LIGUE D'OCCITANIE pour dresser l'état des clubs en infraction avec le statut de l'Arbitrage (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) :

DEPARTEMENTAL 1 : OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly

ACHLOUJ Hassan	N°1499534073	
ALBANELL Thomas	N°2548418709	Stagiaire Formé Club Joueur
BIGOT Kévin	N°2127583399	Stagiaire Formé Club Joueur
DIALLO Alaye	N°254386628	2 saisons sans appartenance 2025/2026
- 2026/2027		Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet

2027 (Art.35.4)

NADIR Adennabi	N°1405331150	
PINSON Pablo	N°2547408594	Stagiaire Formé Club
SANTOS Anthony	N°2544105340	Stagiaire Formé Club
SERRA PUIG Gabriel	N°2546986586	2 Saisons sans appartenance 2025/2026
- 2026/2027	Et couvrira le club à partir du 1 ^{er} juillet 2027 (Art 35.4)	

531415 CABESTANY O.C

ADRANE Sophia	N°2547242799	Formée Club
		<u>Quota matchs non réalisé</u>
BARRIER Mathieu	N°2546391660	Formé Club
BOUDRAI Bilal	N°2546505071	Couvre le PERPIGNAN OC
2025/2026 + deux saisons sans appartenance 2026/2027 - 2027/2028.		
Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art.35.4)		
SOTO Lucas	N°2546804770	Formé Club

Quota matchs non réalisé

SOUICI Said	N°2546188413	
TOURNEMINE Jérôme	N°1931093109	Couvre ALBERES ARGELES 2
saisons 2025/2026 – 2026/2027 + 2 saisons sans appartenance 2027/2028 – 2028/2029. Et couvrira e Club à partir du 1 ^{er} juillet 2029 (Art. 35.4)		

Quota match non réalisé

554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS FC

IBRAHIMI Sofiane	N°2547439227	Stagiaire Formé Club
		<u>Quota matchs non réalisé</u>
KHAIRON Youssef	N°1425333251	
MERNISSI Younes	N°2546070710	Joueur

Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MENDEZ Thomas N°1495313126
 +deux saisons Indépendant 2026/2027 - 2027/2028
 Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet 2028 (Art.35.4)
 PERU Pierre N°2227771052
 ZAHAF Toufike N° 9605260938

Couvre le FC VINCA 2025

Quota matchs non réalisé
 Stagiaire Formé Club

529240 PRADES A.S

COMBEMOREL Enzo N°2546160800
 OUABOU Abdelhamid N°2547711710

Formé Club
Quota matchs non réalisé
 Formé Club Joueur
Quota matchs non réalisé

564542 RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE

AZRIKEN TALBI FANNAN Adam N°2548259579

Formé Club
Licence enregistrée hors délai

16/09/2025

BENOMAR LAMRANI Ismael N°2548278395
 GHARBAOUI Walid N°2547346299

Stagiaire Formé Club Joueur
 Stagiaire Formé Club
Quota matchs non réalisé

GHAILAN Mohamed N°2548459798
 KARA Emre N°2544046702

Formé Club
 Couvre le OC Cabestany 2025/2026

+ deux saisons sans appartenance 2026/2027-2027/2028
 Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet 2028 (Art 35.4)

KHELIL Adem N°9602864203
 OUARDI SAADI Rayan N°9604109431
 SAID ALLAH Mouad N°9604181493
 TAZOBEP FOUAZONG Boyan Junior N°9604733206

Formé Club Joueur
 Stagiaire Formé Club
 Formé Club Joueur
 Stagiaire Formé Club

580858 SAINT CYPRIEN FC

CANAL Romain N°1420595738
 BEN YACHOU Youssef N°2548144673

Stagiaire Joueur

523708 LE SOLER F.C.

AMIAR Kamel N°9603739750
 BENNOUR Amirouche N°9604170024
 CAVALIERE Alexis N°1425328999

Formé Club
 Formé Club
 sans appartenance 2025/2026

+ deux saisons sans appartenance 2026/2027-2027/2028
 Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet 2028 (Art 35.4)

GARAH Bilal N°2548160786
 ID BOUSSADEL Brahim N°9602267190

StagiaireJoueur
 Couvre le EMPIRE FUTSAL

2025/2026 + deux saisons sans appartenance 206/2027-2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet 2028 (Art 35.4)

PERRIN Jordane N° 9605307345
 QUILES Miguel N°1420394025

Stagiaire
 Formé Club

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

530112 THUIR FC

CAZORLA Bruno N°2320418098
CAZORLA Célya N°9603298973

Formée Club

Quota matchs non réalisé

CARZOLA Mélyssa N°9604284410

Formée Club

Quota matchs non réalisé

CRESCI Dorian N°2546615358
HALAILI Ibrahim N°2545916243
MAHIOUI Oussama N°9602828488
MICHEL Nolan N°2548512493

Formé Club

Stagiaire Formé Club Joueur

552712 VILLELONGUE F.C.

BERKANI Melissa N°9603898968
SALMI Youssuf N°9602773624

Formée Club Joueuse

Stagiaire Formé Club

553264 PERPIGNAN OC 2 :

Voir équipe première

553097 SC PERPIGNAN NORD 2 :

Voir équipe première

509657 ST O. RIVESALTAIS :

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 2 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

530449 BAGES A.S.

AMGHAR Rida N°2547617689

2 saisons sans appartenance 2025/2026

- 2026/2027. Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet 2027 (Art.35.4)

JOLY Jimmy N°2548003567

KESSAD Rayhan N°2548055234

Stagiaire

Couvre le FC LE BARCARES

2025/2026 +deux saisons sans appartenance 2026/2027 - 2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{ER} Juillet 2028 (Art.35.4)

KONATE Adama N°9602573672
TAL HOUARN Cyril N°1465318101

Formé Club Joueur

552765 BAHU PEZILLA F.C.

AKRIEB BEN JILALI Samir N°9602393487

Formé Club Joueur

Quota matchs non réalisé

GUEROT Christophe N°1438914000
LERAY Bastien N°2546572630

Stagiaire Formé Club Joueur

Quota matchs non réalisé

525767 CERDAGNE FONT-ROMEY CAPCIR F.C.

CLEMENTE Cédric N°1799621872

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

530387 FC CERET

ES SAT Badr Eddine

N°9602559752

Formé Club

HENON Antoine

N°2545393750

Indépendant 4 saisons 2025/2026

2026/2027 – 2027/2028 – 2028/2029

Et couvrira le FC CERET à partir du 1^{er} juillet 2029

REYNAUD Cassy

N°9603559724

Formé Club Joueur

Quota matchs non réalisé

527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C.

AZOUAOU AZOUAOU Yassine

N°9603993941

Stagiaire Formé Club Joueur

Licence enregistrée hors délai

15/09/2025

MOUKRATI Marouane

N°2546880758

Formé Club

PERONNE Yanis

N°2547372836

Formé Club Joueur

528678 SALEILLES OC

BELACEL Adam

N°2546836566

Formé Club

Quota matchs non réalisé

523708 LE SOLER F.C.2 :

531488 CLAIRA SAINT LAURENT F.C.2 :

553097 S.C. PERPIGNAN NORD 3 :

561156 : FC ELNE 2

564542 : RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE 2

553264 : PERPIGNAN O.C. 2

Voir équipe première

Voir équipe première

Voir équipe première

Voir équipe première

Voir équipe première

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 3 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

539217 F.C. DES ASPRES BANYULS DELS ASPRES

ALVAREZ FERRE Alexandre

N°9604961975

Formé Club

Quota matchs non réalisé

HAIMICHE Zouheir

N°1465314693

Formé Club

HENON Julien

N°2558631908

Formé Club

564620 ATAC OC :

Aucun arbitre

581666 BARCARES MEDITERRANEE F.C.

BAR Alexis

N°1931239851

CHARKI Hamza

N°2546241847

Stagiaire Joueur

MAACHI Farid

N°1420481092

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

MORTADI Omar

N°2548261493

526383 BOMPAS U.S.

BAYEKOLA MILANDOU Christian N°1420149602

ROUGE Thomas N°2544040037

stagiaire Formé au club

Quota matchs non réalisé

536086 ASC SAINT NAZAIRE

SHPATINA Sexheji N°9604763428

Formé Club

560894 AS JEUNES DU BAS VERNET :

Aucun arbitre

554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS F.C. 2 :

Voir équipe première

530449 BAGES A.S 2 :

Voir équipe première

527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C. 2 :

Voir équipe première

525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly 2 :

Voir équipe première

529240 PRADES A.S 2

Voir équipe première

530112 THUIR F C 2 :

Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 4 : OBLIGATION D'1 ARBITRE.

560631 LES CHAMPIONS DE SAINT JACQUES :

Aucun arbitre

541329 F.C. FOURQUES 582523 F.C. TROUILLAS

TAZI CHERTI Yazid N°9605231714

Stagiaire Formé Club

582049 F.C. ILLE SUR TET NEFIACH :

CANDILLE Thimote N°9602372261

Formé Club

DELENGAIGNE Flavian N°2543803364

5547018 PERPIGNAN A.C

WANG DAI Johnny N°2548011579

Formé Club

38526 POLLESTRES F.C.

DELORY Colleen N°2547699218

Formée Club Joueuse

GAZQUEZ Daniel N°1465313946

Stagiaire Formé Club

TISSINTI Nassim N°2548503773

Stagiaire Formé Club

Quota matchs non réalisé

549339 OL DU HAUT VALLESPYR :

Aucun arbitre

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

565092 AS MAUREILLANAISE :

Manque 1 arbitre création club

565206 OLYMPIQUE PORT VENDRAIS

Manque 1 arbitre création club

551010 FC VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER :

Manque 1 arbitre (couvert pour la saison 2025/2026 par M Mendez Thomas)

580858 F.C. SAINT CYPRIEN 2

Voir équipe première

528678 O.C. SALEILLES 2

Voir équipe première

527791 F.C. ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES 3

Voir équipe première

552712 F.C. VILLELONGUE 2 :

Voir équipe première

553264 PERPIGNAN OC 3 :

Voir équipe première

531415 CABESTANY O.C 2 :

Voir équipe première

552765 BAHU PEZILLA F.C.2

Voir équipe première

564620 ATAC OC 2

Voir équipe première

560894 AS JEUNES DU BAS VERNET 2 :

Voir équipe première

531488 CLAIRA SAINT LAURENT F.C.3 :

Voir équipe première

CLUBS DE DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

1425335501 AICHA BOUABDALLAH

2545530108 ALBANELL HIEGEL CYRIL

1495314165 BEN AMAR JAMEL

9602457687 HAMMOUDA Mehdi

2543811556 LAPACHERIE THIBAUT

1455321428 WATTELLIER ERIC

CLUBS DE JEUNES / FEMININS / FUTSAL NIVEAU DEPARTEMENTAL OBLIGATION D'1 ARBITRE

L'article 41 du Statut de l'Arbitrage stipule que pour toutes les autres divisions (autres que les seniors libres), les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines : liberté est laissée aux assemblées générales de Ligue pour l'ensemble des districts qui la composent de fixer les obligations. La LFO a décidé qu'un arbitre par club pour ces compétitions est requis (l'équipe libre ou seniors compte pour équipe 1^{ère}). Ce qui veut dire que les clubs de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines devront compter dans leur effectif au moins 1 arbitre à partir de la saison 2021/2022. Dérogation accordée par le Comité Directeur pour les clubs de jeunes Foot Animation aux U13

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CLUBS DE JEUNES : OBLIGATION D'1 ARBITRE

581934 LES PHOENIX CATALANS CLUB OSR U17 :

Aucun Arbitre

564746 FC FENOUILLEDES U15 :

Aucun Arbitre

549599 BANYULS SUR MER FC U15 :

Aucun arbitre

582126 FC PIA U17

MESEURE Mathéo

N°2548601974

Stagiaire Formé Club Joueur

MOLIMARD Leny

N°2548454320

Formé Club

QUESADA Nicolas

N°1495319847

Formé Club

537962 AS PEYRESTORTENCQUE U13 :

Aucun Arbitre

547306 A.S VILLENEUVE LA RIVIERE U13 :

Aucun Arbitre

531230 ASPTT PAYS CATALANS U13 :

Aucun Arbitre

565303 ACADEMIE ST ESTEVE U13 :

Aucun Arbitre

CLUBS FEMININS : OBLIGATION D'1 ARBITRE

535399 F.C. F. SAINT FELIU D'AVALL :

GAHERY Ophélie

N°1606018494

Formée Club Joueuse

ROGEZ Melvyn

N°2548008697

Formée Club Joueuse

Quota matchs non réalisé

CLUBS DE FUTSAL : OBLIGATION D'1 ARBITRE

560295 EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN :

Club de ligue

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

3 - CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION (ART 47)

LES CLUBS EN INFRACTION AU 15 JUIN 2026 ET N'AYANT PAS ETE PRELEVES

N° CLUB	NOM CLUB	Arbitre	Année Infraction	Arbitres Manquants	Nombre Mutés	Amende au 19/06/26
529240	AS PRADES	0	1	2	-2	50 €
528678	SALEILLES OC	0	1	1	-2	50 €
564620	ATAC OC	0	1	1	-2	*
581934	LES PHOENIX CATALANS	0	2	1	-4	*
560894	A.S. JEUNES DU BAS VERNET	0	4	1	-6	*
560631	LES CHAMPIONS ST JACQUES	0	4	1	-6	*
549339	OL DU HAUT VALLESPER	0	1	1	-2	*
564746	FC FENOUILLEDES	0	1	1	-2	*
549599	FC BANYULS SUR MER	0	1	1	-2	*

* DES AMENDES ONT DEJA ETE APPLIQUEES LORS DU PV N°2 DU 06/03/2026

4 - CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICIE DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) autorisé(s)
564542	RACING PERPIGNAN MED.	2
539217	F.C. ASPRES	1
523708	F.C. LE SOLER	2
530112	F.C. THUIR	1
582126	FC PIA	2
527791	R.F. CANOHES TOULOUGES	1

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats et coupes.

• Les présentes décisions peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification du présent procès-verbal, par parution dans le journal l'OFFICIEL 66 sur le site internet du district de football des P.O. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA

